Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260427-20260427RCU11-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026

***

Extrait de délibération

Le lundi 27 avril 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 20 avril 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Jean-Charles POINTCHEVAL, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Sébastien LE JEAN, Catherine JEZEQUEL, Xavier GULCZINSKI.

Était installée :
Stéphanie VRAC à 20h06.

Était représentée :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Virginie LE RAY a donné pouvoir à Armelle JAOUEN.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 5 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

De 21h57 à 22h12, Madame Suzanne NOLL a quitté la salle du Conseil municipal durant les débats et le vote.

***

DELIBERATION N°CM-20260427-RCU-11-BUDGET DU SPIC RESEAU DE CHALEUR– ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Absent(e)s représenté(e)s : 01
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 01
Votants : 28

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260427-20260427RCU11-DE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'exploitation :

Le projet de budget, ci-dessous synthétisé, est en équilibre en section d'exploitation (63 000,00 €) et en section d'investissement (1 695 000,00 €) selon les montants retenus par chapitre :

- Pour la section d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2026
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	63 000,00€
TOTAL	**63 000,00 €**

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2026
Chapitre 011 – Charges à caractère général	24 000,00€
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	30 000,00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3000,00€
TOTAL	**63 000,00 €**

- Pour la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 695 000,00€
TOTAL	**1 695 000,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	300 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	495 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	900 000,00 €
TOTAL	**1 695 000,00 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal 20251117-RCU-09 du 17 novembre 2025 approuvant le marché public global de performance pour la création (MPGP) et l'exploitation d'un réseau de chaleur à Saint Renan et autorisant Monsieur le Maire à signer ledit marché,
Vu la délibération du conseil municipal 20251117-RCU-10 du 17 novembre 2025 approuvant la création d'un service public industriel et commercial (SPIC), d'une régie communale et d'un budget annexe pour le fonctionnement du réseau de chaleur urbain,
Vu la délibération du conseil municipal 20251117-RCU-11 du 17 novembre 2025 approuvant l'adoption du règlement de service et du modèle de contrat d'abonnement du réseau de chaleur urbain,
Vu la délibération du conseil municipal 20260321-RCU-05 du 21 mars 2026 désignant les membres du conseil d'exploitation du service public industriel et commercial (SPIC) en charge de l'exploitation du réseau de chaleur urbain,
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du service public industriel et commercial (SPIC) N°-20260325-FIN-02 en date du 03 avril 2026,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel du SPIC réseau de chaleur urbain pour l'exercice 2026, tel que décrit dans les documents annexés et présenté synthétiquement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260427-20260427RCU11-DE

- Pour la section exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2026
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	63 000,00€
TOTAL	**63 000,00 €**

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2026
Chapitre 011 – Charges à caractère général	24 000,00€
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	30 000,00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3000,00€
TOTAL	**63 000,00 €**

- Pour la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 695 000,00€
TOTAL	**1 695 000,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	300 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	495 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	900 000,00 €
TOTAL	**1 695 000,00 €**

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➢ ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal : 22 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 1 voix contre de Catherine Jézéquel, membre du groupe « Vivre Saint Renan » et 5 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 27 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire